



VILLE DE  
**Châtillon**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté · Égalité · Fraternité

Châtillon, le 07 février 2025

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER MAISON BLANCHE-VAUBAN  
Jeudi 6 février 2025**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE SIX FÉVRIER À VINGT HEURES**, les membres composant le conseil du quartier Maison Blanche-Vauban de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de quatorze, à l'espace Maison Blanche, en présence du public et sous la présidence de **M. JACQUOT Stéphane**, Adjoint à la Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le 27 janvier 2025.

**Présents** : M. JACQUOT Stéphane, M. ATTAL Denis, Mme AVCI Annick, M. BARROIN Hervé, Mme DALI Rachida, M. DESTREMAU Jean-Baptiste, Mme KITZINGER-LUTTENBACHER Catherine, M. MASSE Cédric, Mme PRINCE Gwendoline, M. RAYMOND François, Mme SALMI Faiza, Mme SKALSKI Audrey, M. TEMPLERAUD Franck, Mme WAHL Laura, M. ZARIOUHI Saïd, Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

**Ainsi que :**

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),  
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire  
M. HANAFI Akram, Directeur des Relations avec la population, de la Démocratie locale et de la Vie associative

**Absent(e)s excusé(e)s** : Mme OCAMPO Angie.

**Absent(e)s** :

**Déroulé de la séance :**

- 1- Communication des coprésidents : point sur le Burger King, projet des ARUES, espace sportif Langevin Wallon et les éclairages du parking et des parcs
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2024
- 3- Retour sur suite à l'intervention des voisins qui se plaignaient du bruit
- 4- Point sur les permis de construire pour les premiers immeubles du nouveau quartier
- 5- L'Amibus : sa fréquentation, ses arrêts, son utilité...
- 6- Les aménagements et travaux de la rue Pierre Semard
- 7- Situation du contrat pour les stationnements dans les rues avec le prestataire.
- 8- Cohabitation piétons/ cyclistes sur la coulée verte
- 9- Station Vélib' : est-il possible d'ajouter une station zone avenue de la République/ Pierre Sémard
- 10- Temps d'échanges avec le public
- 11- Date du prochain conseil de quartier

À l'arrivée des conseillers de quartier, la feuille d'émargement est présentée pour être signée. M.JACQUOT fait l'appel des conseillers de quartier présents. Il salue les membres du conseil de quartier et le public.

Il rappelle les dates des festivités de la ville :

- Collecte de dons du sang, dimanche 09 février à l'espace Maison blanche
- Prochain Conseil municipal, mercredi 12 février à 18h à la Folie Desmarests
- Fête des enfants, samedi 24 mai
- Brocante de printemps, dimanche 25 mai
- Fête de la ville, samedi 14 juin

**1- Communication des coprésidents : point sur le Burger King, projet des ARUES, espace sportif Langevin Wallon et les éclairages du parking et des parcs**

**a- Point sur le Burger King :**

M. JACQUOT fait remarquer que tout se passe bien, notamment l'organisation dans les livraisons, de même aucune nuisance n'est constatée.

Pour rappel, les premières semaines il y a eu :

- quelques perturbations dues aux livraisons très tôt le matin, mais après discussion avec le gérant tout est rentré dans l'ordre.
- quelques nuisances sonores pour lesquelles des arrangements ont été trouvés.

De manière générale il n'y a pas de dysfonctionnement.

M. JACQUOT demande si les conseillers de quartier ont des observations à faire sur Burger King.

Un conseiller de quartier fait part des remarques d'un de ses voisins :

- les livreurs se garent partout sur les trottoirs,
- la présence de dégradations dans les cages d'escalier au moment des livraisons,
- le camion de livraison se gare sur le trottoir entre 06h00-07h00 du matin avec son moteur allumé,
- un élément avait été indiqué pendant la phase de discussion lors de l'arrivée du Burger King avec une promesse de recrutement de jeunes Châtillonnais : combien ont été recruté.
- qu'en est-il de l'usage d'un canon à ozone.

Les réponses suivantes sont apportées :

- Concernant les livreurs, la vidéoverbalisation permet de les sanctionner s'ils ne respectent pas les emplacements prévus
- Au sujet du nombre de Châtillonnais travaillant à Burger King, la ville indique n'avoir pas les éléments précis mais une campagne de recrutement privilégiant les Châtillonnais a bien été mis en place en lien avec la ville et VSGP.
- M. PFEIFFER'OMA précise qu'il ne s'agit pas d'un canon à ozone mais d'un dispositif à ozone installé au niveau des évacuations de la cuisine afin d'éviter les nuisances olfactives qui pouvaient sortir depuis le toit.
- Il indique également qu'il ne faut pas hésiter pour toutes ces questions, soit à contacter directement Burger King, soit à envoyer un mail à la mairie qui fera suivre. De plus, il informe que depuis l'ouverture, hormis les 2-3 premières semaines, il n'y a eu aucune remontée à la municipalité sur des nuisances dues à Burger King.
- M. PFEIFFER'OMA rappelle que pour des problématiques de livraisons, il faut contacter la mairie en donnant les détails des jours et des horaires. Cela permet aussi à Burger King de savoir quel chauffeur est en cause et de lui rappeler les règles de respect du voisinage, etc... Il faut savoir que les prestataires et les chauffeurs changent et qu'ils n'ont malheureusement pas tous, la même rigueur professionnelle.

Un conseiller de quartier fait également une observation : la plage horaire du Burger King s'étend jusqu'à 2h00 du matin, qu'en est-il dans la réalité ? Est-ce que c'est respecté ? Est-ce que c'est conforme à la réglementation établie ?

→ M. PFEIFFER'OVA explique qu'une fermeture plus tôt avait été évoquée en conseil de quartier. Lorsque la municipalité a contacté le groupe Bertrand sur le sujet, ils ont expliqué que s'ils fermaient plus tôt, cela aurait un impact évident sur l'emploi et qu'ils seraient obligés de licencier des personnes qu'ils avaient recrutées. La municipalité a négocié avec eux une fermeture de la terrasse à 22h00 pour éviter les nuisances des gens qui habitent au-dessus. De plus, ils ferment à 1h00 du matin en semaine et à 2h00 du matin le week-end.

Il est indiqué que cette fermeture tardive crée de la vie dans ce quartier alors qu'avant tout était fermé et sombre dans cette avenue de Paris. Cette zone éclairée par le Burger King crée de la visibilité.

→ M. JACQUOT confirme qu'il n'a pas été constaté d'incident majeur relevé depuis l'installation de Burger King.

b- **Le projet des Arues :**

La municipalité ne s'oriente pas vers un projet de labellisation de cet écoquartier.

Par contre, la zone des Arues est un projet intégré au nouveau PLUI depuis 2024.

Il y a un cahier des charges en termes de choix d'espace, d'environnement via des matériaux et des choix énergétiques notamment, conformes aux exigences d'un écoquartier.

Les 3 grands objectifs de la ZAC :

- Requalifier un secteur à dominante d'activités économiques en quartier mixte à vocation résidentielle (environ 1 600 logements)
- Développer un quartier centré sur la qualité du cadre de vie par un aménagement qualitatif des espaces publics :
  - Allées végétalisées
  - Élargissement de la Coulée verte
  - Jardin public
- Réserver des emprises foncières pour la construction d'équipements publics, y compris la mise à disposition d'un terrain à la région Île-de-France pour la construction d'un lycée.

Un conseiller de quartier indique que, dans le dernier bulletin municipal, il est noté qu'il s'agira d'un écoquartier : qu'en est-il sur ce sujet ?

→ M. PFEIFFER'OVA explique que la différence entre le label « écoquartier » et un écoquartier réside dans le fait qu'obtenir un label est payant et que le dossier est conséquent. Cependant on peut utiliser le terme écoquartier pour ce projet d'aménagement puisque la volonté de la municipalité est de suivre les principes de mises en place avec le cahier des charges et les normes qui sont demandées. ET ce du fait que les règles de l'urbanisme se sont durcies et qu'il y a des impératifs à tenir.

Le label n'a pas été sollicité pour le moment mais il n'est pas impossible que cela soit fait plus tard.

- Il est précisé que cela se traduira par son organisation et les normes qui sont employées dans la construction des bâtiments, sur la durabilité des bâtiments, le fait qu'ils soient raccordés à la géothermie, sur les normes appliquées, sur les doubles expositions pour que la lumière rentre, sur les matériaux biosourcés qui seront utilisés, sur la façon dont sont traités les espaces extérieurs, ...
- M. PFEIFFER'OVA précise qu'il existe une vingtaine de labels sur la qualité écologique durable des quartiers, dont certains vont être demandés, et d'autres pas.

Un conseiller de quartier pose la question des dates de dépôt des premiers permis de construire.

→ M. PFEIFFER'OVA indique que les premiers permis de construire ont été déposés début janvier 2025 et sont en cours d'instruction. S'ils sont validés par le service urbanisme, ils deviendront publics et le promoteur devra alors les afficher. C'est à ce moment-là que les Châtillonnais pourront venir les consulter.

→ Cela concerne la zone en face du campus Orange Gardens en premier.

Un conseiller de quartier demande s'il y aura des bâtiments R+10 et R+12 qui seront construits ?

→ M. PFEIFFER'OVA souligne qu'il y aura des bâtiments assez hauts, le long des voies ferrées en face de la cantine SNCF notamment. En effet, ces quelques grands immeubles, ces quelques grandes émergences permettent, grâce à la verticalité, de densifier la population afin d'avoir plus d'espaces verts. Il est donc normal de densifier certaines zones qui sont les plus proches, par exemple du métro, du Grand Paris Express et il s'agit également une demande de l'État. Cependant, la plupart des bâtiments possèderont 5-6 étages.

Une conseillère de quartier demande s'il y aura des bureaux ou uniquement des habitations ?

→ M. PFEIFFER'OVA explique que sur les terrains en face d'Orange Gardens, il y aura une aire de logistique urbaine afin de réimplanter les entreprises de la ZAC qui le souhaitent. Les projets comprendront donc du logement et un sous-sol pour accueillir des activités artisanales et industrielles puisque la municipalité travaille sur les besoins des entreprises par ce biais. Il est prévu également la construction d'un restaurant avec une terrasse qui sera à l'angle de l'avenue de la République et de la coulée verte en face d'Orange. Il représentera le seul point de restauration et de pause entre Paris et Massy sur la coulée verte.

Une conseillère de quartier demande où en est le projet du lycée

→ M. JACQUOT indique qu'il s'agit d'une volonté de la municipalité de mettre à disposition un espace pour que la Région Ile-de-France puisse construire un lycée.  
→ M. PFEIFFER'OVA souligne que le terrain est réservé mais que cela va prendre du temps. Il faudra convaincre la Région de construire un lycée en fonction du plan pluriannuel d'investissements du moment. Il faut noter que les lycées du secteur sont déjà saturés en termes de nombre d'élèves.

#### c- L'espace sportif Langevin Wallon

M. JACQUOT indique qu'au niveau de la fréquentation, il est constaté que cet espace plait beaucoup. En effet, de nombreuses familles y viennent mais aussi de nombreux jeunes. Il note que des riverains ont signalé des nuisances sonores le soir. La police municipale est vigilante sur ce point.

M. PFEIFFER'OVA précise qu'un filet a été installé au-dessus du terrain de sport afin que les ballons n'atterrisse pas chez les riverains. Des solutions sont en train d'être réfléchies afin d'atténuer le bruit au niveau des cages de foot. De plus, il est prévu, au printemps, du marquage avec des panneaux signalant que la musique est interdite, et qu'il faut faire attention aux riverains.

Une sensibilisation est faite auprès du service jeunesse, puisqu'ils organisent des évènements dans cet espace, afin qu'ils soient vigilants au volume sonore et qu'ils préviennent les riverains lors de leurs manifestations.

Il explique également qu'un agent du service jeunesse est présent 2 à 3 fois par semaine pour discuter avec les utilisateurs du terrain, les sensibiliser et s'assurer que tout se passe bien.

Un conseiller de quartier souligne qu'effectivement les nuisances ont diminué et que cet espace est bien investi par les jeunes et les familles. C'est très positif pour le quartier.

M. PFEIFFER'OVA précise que la ville souhaiterait l'installation de voiles pour offrir de l'ombre lors des journées ensoleillées et chaudes.

Un conseiller de quartier remercie la municipalité d'avoir pris contact avec la SNCF par le biais d'un courrier.

Il demande s'il y a eu un retour de leur part.

→ M. PFEIFFER'OVA et M. JACQUOT soulignent que de nombreuses relances ont été

faites pour inviter des représentants de la SNCF à participer à un conseil de quartier mais pour le moment il n'y a aucune réponse.

d- **Les éclairages du parking de la Société Générale et des parcs**

M. JACQUOT indique qu'il s'agit d'une demande plus particulière de la coprésidente par rapport au parking près de l'agence la Société Générale, avenue de Paris.

- La police municipale a intégré cet endroit le soir dans ses patrouilles. Le projet sur ce point est d'évoluer vers l'aménagement d'un parc.

De plus, il a été remonté le problème du manque d'éclairages le soir dans les parcs de la ville.

- M. PFEIFFER'OVA indique qu'effectivement il n'y a pas d'éclairage dans les parcs l'hiver car ils sont censés être fermés à partir de 17h00. Ils n'ont donc pas vocation à être fréquentés au-delà de cet horaire l'hiver.
- Il rappelle que le square de la coulée verte n'appartient pas à la ville et qu'il est géré par le département qui a la même problématique.

Un conseiller de quartier signale que la coulée verte est mieux éclairée depuis quelques jours.

- M. PFEIFFER'OVA explique que la municipalité avait fait la demande d'améliorer l'éclairage le long de la coulée verte.

M. PFEIFFER'OVA évoque l'aménagement dans les années à venir autour du métro. Une réunion avec le territoire Vallée Sud Grand Paris a eu lieu sur ce point et la municipalité a demandé des éclairages à la sortie du métro qui est, pour le moment, très sombre le soir.

Un conseiller de quartier indique que des riverains lui ont fait part du manque d'éclairage le long de la Croix Rouge et dans les petits escaliers rejoignant la coulée verte en passant par la zone de livraisons de Bricorama. Il est signalé un lampadaire en panne notamment à cet endroit.

- M. PFEIFFER'OVA indique que cela appartient au département mais que cela peut être signalé sur l'application « Mon Châtillon » avec une photo si possible.

Une conseillère de quartier demande un point sur l'accessibilité du métro :

- M. JACQUOT explique qu'un vœu a été voté en conseil municipal pour évoluer sur ce point. Il précise que malheureusement la position de la RATP et d'IDFM (Île-de-France Mobilités) n'a pas changé à ce sujet malgré l'insistance de la municipalité dans le cadre de l'arrivée du Grand Paris Express.
- M. PFEIFFER'OVA explique que Mme PÉCRESSE a annoncé un plan à 20 milliards d'euros pour rendre les transports publics d'Île-de-France accessibles aux PMR. Cela reste un grand principe qui montre que les lignes bougent concernant l'accessibilité des transports. Cependant, il restera forcément des endroits compliqués pour des raisons techniques et structurelles. De plus, il explique une autre problématique de la RATP : ils sont responsables de la sécurité des usagers : si des gens montent dans le métro Châtillon-Montrouge, il faut qu'ils puissent sortir en toute sécurité sur toutes les stations de la ligne 13 dont aucune n'est accessible aux PMR sauf celle du Stade de France. Cependant, M. PFEIFFER'OVA constate qu'au fil des années, le discours de la RATP évolue de « ce n'est pas possible » à « c'est compliqué mais des études sont lancées ». M. PFEIFFER'OVA informe que l'automatisation de la ligne 13 est lancée et que cela va être très long.

Un conseiller de quartier explique que la ligne 13 possède un fonctionnement particulier car l'espacement des rames est différent de celui des autres lignes. Il confirme donc qu'il est normal que de tels travaux soient compliqués à réaliser. C'est un chantier colossal pour lequel il est difficile d'imaginer une échéance.

Un conseiller de quartier a un autre sujet concernant la RATP et les tramways avec leur fréquence de passage. La ligne T6 ne possède plus que 19 tramways depuis la perte d'une rame lors des émeutes de juin 2023 ce qui a impacté leur fréquence. De plus c'est un modèle de tramway qui ne se fabrique plus.

- M. PFEIFFER'OVA explique qu'effectivement la RAPT devra changer le modèle et le système de la ligne du T6 à très long terme.
- La RATP n'apporte pas de réponse pour le moment sur ce sujet.

## **1- Approbation du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2024**

M. JACQUOT soumet aux conseillers l'approbation du procès-verbal du 07 octobre 2024 que les conseillers de quartier ont reçu par courriel avec la convocation de cette séance. Aucune observation n'est formulée, 1 abstention est émise et notifiée. Le procès-verbal est approuvé à la majorité des voix.

## **2- Retour sur suite à l'intervention des voisins qui se plaignaient du bruit**

Ce point a été abordé au 1.c.

## **3- Point sur les permis de construire pour les premiers immeubles du nouveau quartier**

Ce point a été abordé au 1.b.

## **4- L'AMIBUS : sa fréquentation, ses arrêts, son utilité...**

M. JACQUOT indique que l'AMIBUS est fréquenté aux heures de pointe par les élèves des collèges et lycée essentiellement ou par les élèves scolarisés à la frontière de Montrouge ou de Clamart. Il est également utilisé par les personnes âgées lors des jours de marché.

Il rappelle que c'est le territoire qui gère l'AMIBUS et qu'il constitue un moyen de transport supplémentaire sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble des titres de transport d'IDFM sont utilisables pour l'AMIBUS.

La mise en service se fait dès 7h du matin et il y a un bus toutes les 30 minutes.

Une conseillère de quartier constate que l'AMIBUS est souvent vide. De plus, il y a peu d'informations sur les stations de l'AMIBUS et sur ses horaires de passage.

- M. PFEIFFER'OVA indique qu'effectivement la fréquentation est très variable selon les heures de la journée. Il précise qu'en 4 ans, c'est le troisième tracé qui existe pour l'AMIBUS afin de répondre à la demande et aux besoins des usagers. Par exemple, la résidence Monfort est de nouveau desservie.
- M. JACQUOT souligne que l'AMIBUS est intégré par les systèmes de navigation et cela permet ainsi à la commune d'être la plus accessible possible.
- Il rappelle qu'il est possible de faire remonter les dysfonctionnements et/ou les besoins constatés au territoire VGSP.

## **5- Les aménagements et travaux de la rue Pierre Sémard**

M. JACQUOT indique que des travaux ont été réalisés récemment par les concessionnaires des réseaux de fluides dans la rue Pierre Sémard.

M. PFEIFFER'OVA précise qu'il y a des travaux sur le tronçon entre l'avenue de la Liberté et la rue Courtois.

Un conseiller de quartier signale qu'en cette période de travaux, qu'en tant que piéton, il est impossible de passer rue Pierre Sémard quel que soit le côté de la rue.

- M. PFEIFFER'OVA précise que cela sera indiqué aux services techniques de la ville afin qu'ils revoient avec les entreprises, le marquage pour les piétons.

M. PFEIFFER'OVA explique qu'une réunion a eu lieu avec les riverains en septembre dernier sur ce tronçon et qu'une nouvelle réunion aura lieu la semaine prochaine.

Un plan va être présenté aux riverains concernant le tronçon entre le boulevard de la Liberté et la rue Courtois qui va passer à 30 km/h, sera interdite aux 3.5 tonnes (sauf aux véhicules de

service). Un panneau a déjà été installé à cet effet. L'idée est que les camions passent par la rue Louveau qui est plus adaptée et où il n'y a pas d'école. M. PFEIFFER'OVA souligne que les habitudes sont difficiles à changer.

Il signale aussi plusieurs problématiques : la vitesse excessive, les passages piétons non respectés, le ralentisseur qui occasionne beaucoup de vibrations et de fissures des habitations à proximité.

Par conséquent, le ralentisseur va être supprimé, deux panneaux stops vont être installés (cela a été acté avec les riverains), un premier, rue Genzano Di Roma et un second, rue Courtois, afin de diminuer drastiquement la vitesse. Cette solution va être testée et il sera possible d'ajouter un coussin berlinois si nécessaire. De plus, la municipalité négocie en ce moment la réfection des trottoirs avec le territoire VSGP.

La mesure est saluée par les conseillers de quartier qui en valident la pertinence.

Un conseiller de quartier signale que les cyclistes roulent en sens interdit dans la rue Genzano Di Roma et que c'est dangereux pour eux.

- M. PFEIFFER'OVA rappelle que, dans une rue à 30km/h, le code de la route autorise les cyclistes à rouler à contresens s'il n'y a pas de panneau l'interdisant.
- Cependant cette rue n'est pas à 30km/h mais il y a une volonté de l'équipe municipale en place de passer toutes les voiries municipales progressivement à 30 km/h. Il précise que c'est déjà le cas de 60% de la voirie municipale sachant qu'il est compliqué de rouler plus vite lorsqu'il y a des passages piétons, des vélos et des enfants qui traversent. Beaucoup de villes adoptent cette limitation de vitesse sur les voiries municipales.

M. JACQUOT explique que, concernant la rue Étienne Desforges, la municipalité souhaite l'avis des conseillers de quartier sur son aménagement puisque la piste cyclable va être modifiée. L'idée est de la positionner de l'autre côté de la chaussée.

M. PFEIFFER'OVA explique que, pour le moment, la piste cyclable est dans le sens des voitures. Les vélos à contresens n'ont donc pas de piste cyclable. Ceci n'est pas logique, c'est pourquoi la municipalité propose une modification afin que la bande cyclable soit positionnée de l'autre côté. Cela sera, en plus, moins dangereux pour les cyclistes car il y a moins de stationnement et ils pourront atteindre la coulée verte plus facilement depuis l'avenue de Paris. Cela se fera d'ici 2-3 mois.

M. JACQUOT indique qu'une communication sera réalisée sur ce point.

M. PFEIFFER'OVA informe qu'il existe déjà 2 stations de gonflage et de réparation des vélos, au niveau de tramway « centre-ville » et des Sablons. Depuis le 05 février, il y en a 2 nouvelles, une, rue André Gide au croisement avec la coulée verte et, une, en centre-ville à côté de l'école Gambetta. Enfin, il est prévu d'en installer une cinquième au niveau du stade.

## **6- Situation du contrat pour les stationnements dans les rues avec le prestataire**

Un conseiller de quartier signale qu'il n'est pas possible de payer un abonnement via internet car le prestataire n'a pas de site internet et qu'il faut donc se déplacer systématiquement au parking Maison blanche mais qu'il n'y a pas tout le temps quelqu'un.

De plus, il indique qu'il faut faire attention aux dates d'expiration des abonnements car le prestataire ne fait pas de relance. Enfin, il ne trouve pas normal de payer pour une plaque d'immatriculation et non pour un véhicule d'un usager.

- M. PFEIFFER'OVA souligne qu'effectivement c'est un fonctionnement qui existe dans toutes les villes, c'est la voiture qui a l'abonnement mais pas l'usager. C'est la plaque d'immatriculation qui est utilisée et il n'y a pas d'autre solution simple..
- M. PFEIFFER'OVA rappelle que le délégataire possède une concession de 30 ans sur les places de stationnement de la ville et du parking Maison Blanche, soit jusqu'en 2029. Un avenant au contrat a été réalisé en 2017 qui donne 1 300 places de stationnement supplémentaires au délégataire. Cela implique que lorsque la municipalité souhaite installer une place PMR ou des arceaux de vélos sur une place de stationnement, il faut,

non seulement l'autorisation du délégataire mais également transférer cette place ailleurs sur la ville. La municipalité actuelle a même engagé des avocats et des experts comptables pour essayer de voir comment rompre ce contrat mais il s'avère que c'est impossible. En tout cas, il y a un risque très important que la commune, malgré tout, soit condamnée à payer des sommes importantes au délégataire puisqu'à la fin du contrat, en 2029, la municipalité devra encore 800 000€ à cette entreprise.

Actuellement, la municipalité essaye de faire évoluer les conditions de stationnement sur la ville et elle a commencé, depuis quelques semaines, une phase de discussion, de négociation avec l'aide d'un assistant en maîtrise d'ouvrage spécialisé, et fait des calculs pour essayer d'améliorer le dispositif.

Il indique que le périmètre du stationnement va être modifié. Les places en zone rouge de la rue Gabriel Péri vont être supprimées et il faudra en mettre ailleurs comme par exemple, avenue de la République (en raison de nombreux véhicules ventouses à cet endroit) et boulevard de Vanves (en raison de la présence de nombreux camping-cars et camions).

Le stationnement réglementé doit être utilisé pour aménager la ville.

Un conseiller de quartier signale que les garages qui sont rue Louveau, stationnent les véhicules en double file sur une des voies de circulation. Ils empêchent la circulation dans les 2 sens pendant tout l'après-midi, tous les jours, sans aucun problème. Il relève que ce n'est pas normal alors qu'une rue plus loin les usagers qui se garent doivent payer.

→ M. JACQUOT indique que les ASVP ne verbalisent pas le stationnement réglementé. Ils font uniquement de la verbalisation du stationnement gênant.

Cependant, les garages qui sont en infraction seront verbalisés par la vidéoverbalisation. Il y a aussi la possibilité de faire des signalements à la police municipale si des usagers constatent du stationnement abusif par téléphone et l'application Mon Châtillon.

## **7- Cohabitation piétons/cycliste sur coulée verte**

M. PFEIFFER'OVA indique que le département a prévu de faire la partie de la piste cyclable de l'avenue de la République en 2026 et le reste en 2027.

## **8- Station vélib'**

M. PFEIFFER'OVA indique qu'il est prévu d'installer une station Vélib' dans la zone des Arues. Des discussions avec l'entreprise Orange ont eu lieu puisqu'il existe une possibilité de financement via cette entreprise pour que la station soit installée devant.

Il est cependant constaté qu'il y a plus de personnes qui partent avec un Vélib' vers Paris mais que très peu reviennent en fin de journée.

M. JACQUOT propose que ce projet de station Vélib' dans le quartier devienne un vœu proposé par le conseil de quartier.

Un conseiller de quartier fait remarquer que le guide de la collecte sur le site internet de la ville et l'application est celui de 2024 et non de 2025.

Hors réunion : c'est bien le guide du tri 2025 qui est en ligne depuis décembre 2024 sur le site internet de la commune.

## **9- Temps d'échanges avec le public**

Une personne indique qu'elle habite à Vauban et que le nettoyage des haies et du parking n'est pas effectué ce qui entraîne la présence de nuisibles notamment des rats :

→ M. PFEIFFER'OVA indique que le nettoyage doit être réalisé par le bailleur. Cependant si des signalements sont réalisés, la municipalité peut insister auprès de ce dernier.

Une personne explique qu'il y a une fréquentation élevée au restaurant McDonald's et qu'il y a

toujours des rassemblements de jeunes qui sont en bas des immeubles et au niveau des commerces, même s'il y en a un peu moins. Elle a l'impression que les jeunes d'autres quartiers se retrouvent tous à Vauban :

- M. PFEIFFER'OVA indique qu'il existe le centre social « Le chat » à leur intention mais que ce ne sont pas ces jeunes qui s'y rendent.
- M. JACQUOT signale qu'il existe une association, « action jeunes », qui travaille sur des actions de prévention comme des actions de collecte des déchets dans les quartiers et qu'il y a un jardin partagé à l'espace Gisèle Halimi qui contribue à l'amélioration du quartier.
- De plus, depuis quelques années, des décorations de Noël sont installées afin d'améliorer le cadre de vie, l'image du quartier. Madame la Maire est très présente lorsque des évènements y ont lieu.

Un conseiller de quartier demande s'il peut y avoir une action de lutte contre les épaves de voitures dans le quartier :

- M. JACQUOT souligne que c'est au bailleur d'être pro-actif et de solliciter la PM comme récemment sur le parking Vauban.
- Il en est de même pour le retrait des poubelles qui restent longtemps sur le trottoir.

#### **10- Date du prochain conseil de quartier**

Prochaine date du conseil : jeudi 12 juin à 20h00 à l'Espace Maison Blanche.

**L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces échanges. La séance est levée à 21h37.**

**L'Adjoint à la Maire**

**La Co-présidente**

**JACQUOT Stéphane**

**OCAMPO Angie**